

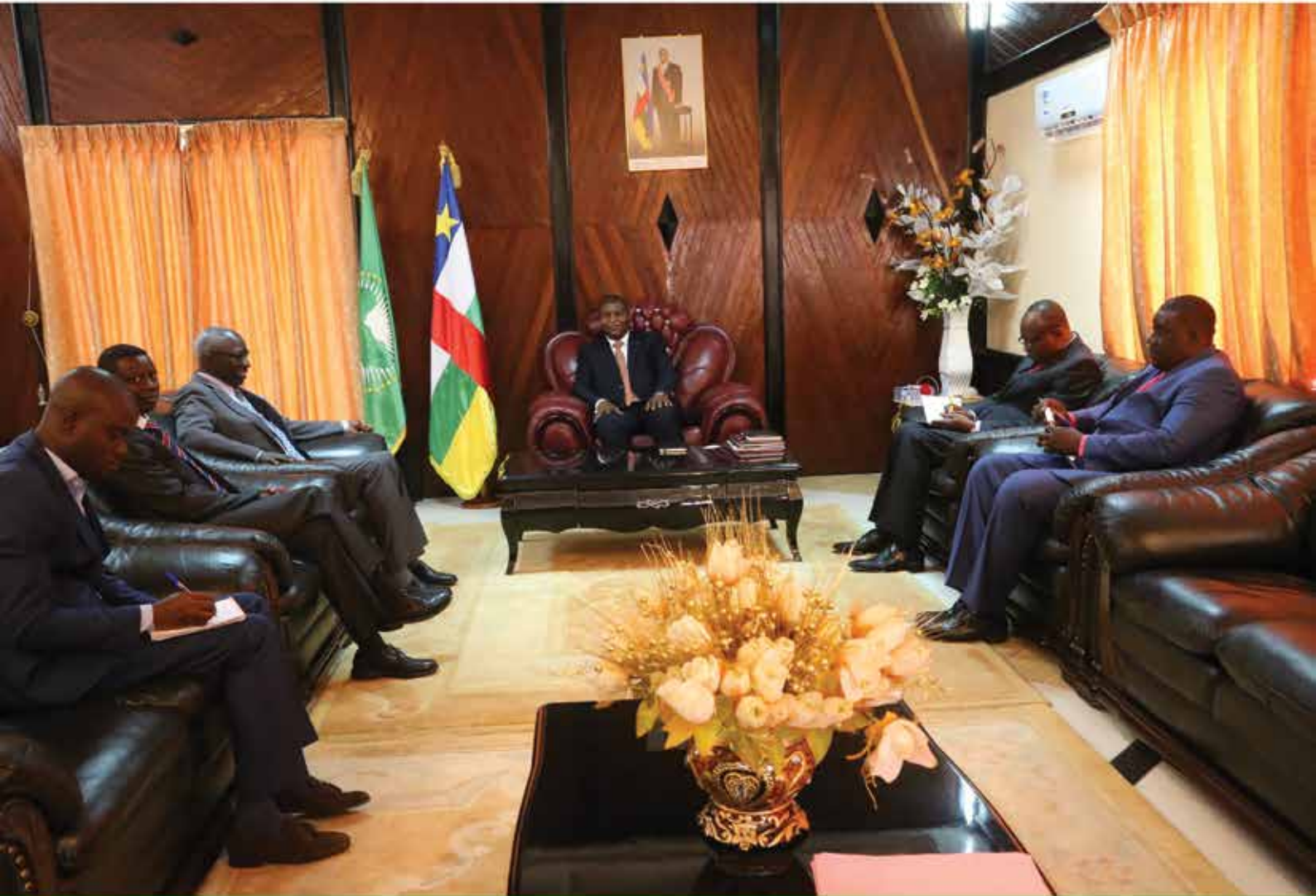
DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA



DDH

REVUE SEMESTRIELLE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DE LA DIVISION
DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA

| EDITION 4 | Décembre 2017



ADAMA DIENG PLAIDE POUR LA CESSATION DES CRIMES ATROCES EN RCA



Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA

Aperçu de la situation des droits de l'homme, RCA 2017

<https://minusca.unmissions.org>



MINUSCA



UN_CAR



UNMINUSCA

SOMMAIRE

03 EDITORIAL Du Palais de Chaillot à Bangui

04 L'INVITE M. JOCELYN NGOUM-BANGO

06 ZOOM SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DE BRIA À BAKALA LES DROITS DE L'HOMME MIS À RUDE ÉPREUVE

09 DIALOGUE CONSTRUCTIF ET PLAIDOYER M. ADAMA DIENG PLAIDE POUR LA CESSATION DES CRIMES ATROCES EN RCA

10 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LES ENSEIGNANTS FORMÉS SUR LES DROITS DE L'HOMME À NDELE

11 LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE AU CENTRE D'UNE CONFÉRENCE-DÉBAT À BAMBARI

12 LES 16 JOURS D'ACTIVISME DÉDIÉS À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE À BANGUI

13 SUSCITER DAVANTAGE L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ À OBO

14 ASSISTANCE TECHNIQUE ET DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES POURRA CONTINUER A COMPTER SUR L'APPUI DE LA DDH

16 LE VETTING, UN MÉCANISME POUR RENFORCER LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ EN RCA

17 INITIATIVES ET PARTENARIATS EXPLORER D'AUTRES HORIZONS ET RENFORCER SES ACTIONS SUR LE TERRAIN

19 JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

La RCA dans l'agenda des droits de l'homme

Le 10 décembre de chaque année, le monde entier célèbre les droits de l'homme.

N°4 DE LA REVUE SEMESTRIELLE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME (DECEMBRE 2017)

Siège de la MINUSCA, PK4, Avenue Barthelemy Boganda, BP: 3338 Bangui

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Musa Yerro Gassama
RÉDACTEUR EN CHEF
Mawulikplimi Kenon

Email: kenon@un.org
Tel: +236 72552510

SOUS LA SUPERVISION GÉNÉRALE DE:

Cherifou Gassama
Lydiene Nkongho
Pollock Ndonodji

Avec l'expertise du Bureau de la Communication et de l'Information Publique de la MINUSCA

PRODUCTION
Unité Publication et Multimédia

Bureau de la Communication et de l'Information Publique

Décembre 2017

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)
Siège de la MINUSCA, PK4, Avenue Barthelemy Boganda, BP: 3338 Bangui

Du Palais de Chaillot à Bangui

Que de chemin parcouru ! Parsemée dans toutes les constitutions et ordonnancement juridique et régimes politiques des différentes aires culturelles du globe, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948, symbolise le socle des valeurs universelles les plus partagées. Plus, qu'un simple viatique pour l'humanité, elle a su générer les moyens de sa plus parfaite perpétuation, dissémination et réincarnation dans la société internationale comme au sein des Etats qui en ont fait la sève nourricière qui irrigue les veines des systèmes politiques modernes et métronome des relations internationales.

Ainsi, l'idéal de cette déclaration fonde l'aspiration de tous les peuples parce qu'offrant à tous les individus et collectivités un régime de protection préférentielle que l'Organisation des Nations Unies s'évertue à sauvegarder à travers un système de sécurité collective, la plus élaborée de toute l'histoire de l'humanité. Bangui et la République Centrafricaine dans son ensemble a célébré avec enthousiasme le soixante dixième anniversaire de la DUDH pour revigorer leur foi aux droits de l'homme comme fondement du commun vouloir de vivre en commun.

En effet, le 10 Décembre 2017 fut largement célébré par tous les segments de la société Centrafricaine. Rappelant, chemin faisant, les obligations de l'Etat, la responsabilité des groupes armés et les droits de toutes les communautés à concilier dans un effort collectif vers la paix et la réconciliation nationale. Cet élan vital, n'a certes pu cacher les deux huit cent cinquante-deux (2852) cas de violations de droits de l'homme documentés par la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA. Ce chiffre ne reflète certaine-



Ces développements positifs, portent les germes transformatifs qui méritent attention et assistance de la part des partenaires internationaux. Toutefois, la RCA ne pourra en tirer meilleur profit qu'à condition d'assurer une appropriation nationale de ces réformes, mobiliser les ressources qui lui permettent d'assurer une meilleure protection des droits de l'Homme sur l'étendue de son territoire y compris à travers le dialogue constructif et un processus politique global.

Musa Gassama,
Directeur, Division des droits de l'homme, MINUSCA
Représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme



ment pas tous les cas de violations mais en offre une perception globale quant à leurs auteurs, leur nature, leurs victimes et leur répartition géographique. Les groupes armés et milices tiennent le haut du pavé avec mille huit cent vingt-deux (1822) cas de violations qui leurs sont imputables contre mille trente (1030) cas impliquant des agents de l'Etat.

Par ailleurs, le deuxième semestre de l'année 2017 a laissé transparaître des lueurs d'espoir qui dénote de la détermination de l'Etat à répondre aux besoins de protection des droits fondamentaux des populations en étroite coopération avec la communauté internationale y compris la MINUSCA. La mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés Fondamentales, l'adoption de la feuille de route pour la mise en place de la Commission Vérité Justice Réparation et Réconciliation et les décrets y relatifs ainsi que l'adoption et la mise œuvre d'arrêtés ministériels pour la vérification des antécédents des forces de sécurité quant au respect des droits de l'homme, sont autant de graines d'espoir semer par le Gouvernement Centrafricain. Des progrès similaires ont été notés dans les efforts nationaux de lutte contre l'impunité avec la reprise des sessions criminelles à Bangui. Ces développements positifs, portent les germes transformatifs qui méritent attention et assistance de la part des partenaires internationaux. Toutefois, la RCA ne pourra en tirer meilleur profit qu'à condition d'assurer une appropriation nationale de ces réformes, mobiliser les ressources qui lui permettent d'assurer une meilleure protection des droits de l'Homme sur l'étendue de son territoire y compris à travers le dialogue constructif et un processus politique global. ■

M. JOCELYN NGOUMBANGO,

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL POUR LA PRÉVENTION DU GÉNOCIDE, CRIMES DE GUERRE, CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION EN RCA



En mai 2016, le Secrétaire général Adjoint, Conseiller Spécial du Secrétaire des Nations Unies pour la Prévention du génocide, M. Adama Dieng a procédé à la mise en place du Comité national pour la prévention du génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et toutes les formes de discrimination, lors du Séminaire organisé du 16 au 19 mai 2016 à Bangui. Plus d'un an après son lancement, le magazine de la Division des droits de l'homme s'est approché du Président dudit Comité pour qu'il partage avec les partenaires ainsi que la population le travail qui a été et qui est entrain d'être fait sur le terrain, les défis rencontrés et les perspectives futures en rapport avec leur mandat.

Info DDH : Bonjour M. le Président, pouvez-vous nous de l'utilité de la mise en place de ce comité ?

Vice-Président du Comité : Bonjour et merci pour cette entrevue. L'utilité de la mise en place du comité se trouve dans sa dénomination. Il s'agit d'un comité de prévention et de répression du crime de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité ainsi que toute forme de discrimination en RCA. Comme vous le savez, la RCA a connu des périodes de crises récurrentes qui ont entraîné de graves violations des droits de l'homme. La discrimination a été par ailleurs l'un des facteurs qui expliquent le recours à des armes pour la conquête du pouvoir. C'est donc pour prévenir tous ces drames que la RCA s'est inscrite dans la lancée des pays du grand lac et à l'instar de ces Etats, mis en place ce comité national.

Qui sont ses membres, sa mission et ses objectifs ?

S'agissant d'abord des membres du Comité, il faut se référer à l'article 3 de l'arrêté portant création et fonctionnement du Comité qui dispose que le Comité est constitué de dix personnes ressources prove-

nant des Départements ministériels (i) notamment le Ministère de la Justice et des droits de l'homme, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Administration du Territoire, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de la Communication, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de l'Action Humanitaire et la Réconciliation Nationale et le Ministère des Finances. En plus de ces personnes ressources, le comité compte également dans son bureau onze acteurs de la Société civile (ii) provenant du Réseau des Droits de l'Homme, de la Plateforme Religieuse, du Forum Régional de la Société Civile et de la CIRGL, du CIONGCA (1), du Forum Régional des Femmes de la CIRGL, de l'OFCA et du Forum Régional des Jeunes de la CIRGL. A cela, s'ajoute aussi les acteurs du Secteur privé (iii) notamment la Chambre de commerce et le Groupement Inter-patronat et ceux provenant du monde Universitaire (iv).

En ce qui concerne sa mission, l'arrêté créant le comité précise dans son article 2 le contenu de sa mission.

Il s'agit principalement de (i) Examiner régulièrement la situation de la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que la discrimination dans le pays, (ii) Rassembler et analyser les informations en rapport avec ces questions, (iii) Alerter en temps utile le Sommet de la Conférence afin que des mesures urgentes soient prises pour prévenir des crimes qui se préparent, (iv) Proposer des mesures spécifiques pour lutter efficacement contre l'impunité de ces crimes, (v) Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation à la paix et à la réconciliation, notamment par des programmes nationaux et régionaux, (vi) Proposer des mesures politiques pour garantir aux victimes du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, le droit à la vérité, à la justice et à la compensation, ainsi que leur réinsertion en tenant compte des questions sexo-spécifiques, et d'assurer leur mise en œuvre, (vii) Suivre les programmes nationaux de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation (DDRR) des anciens enfants soldats, des ex-combattant(e)s et (viii) Exercer toute autre tâche que le Comité Régional Interministériel peut lui confier.

Quels sont ses grands axes d'intervention ?

Le comité travaille actuellement sur trois grands axes. Il s'agit d'abord de la présentation de sa feuille de route afin d'expliquer aux acteurs nationaux, à la population et aux partenaires l'intérêt, l'importance de la mise en place dudit comité et également le contenu de son mandat ainsi que sa mission et son objectif. Ensuite, le comité va mettre en œuvre un certain nombre d'activités sur le terrain qui cadrent bien avec son mandat. A titre d'exemple, le comité participera à la campagne nationale pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence et mènera lui-même des sensibilisations dans le pays sur ce fléau. Enfin le comité mettra sur pied, une commission d'établissement des faits pour prévenir et dénoncer les cas graves de violations des droits de l'homme commis dans l'arrière-pays.

Pourriez-vous nous parler de ce qui a été déjà fait depuis sa création ?

Plusieurs activités ont été mises en œuvre sur le terrain depuis sa création. Il convient de noter dans ce sens que le Comité a organisé plusieurs séminaires de renforcement de capacités tant de ses membres que des acteurs des droits de l'homme et des organisations de la société civile. C'est le cas par exemple, de l'atelier de renforcement de capacités de ses membres sur les définitions des différentes infractions à caractère international et sur les instruments de répression avec l'appui du Centre sous régional des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et de la Démocratie en Afrique centrale en Mai 2017, de l'atelier stratégique sur l'élaboration et l'adoption de la feuille de route du Comité pour la période 2017-2022 du 07 au 09 juin 2017 avec le financement de la MINUSCA et l'appui technique de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA. Par

ailleurs, avec l'appui financier de la MINUSCA et technique de la Division des Droits de l'Homme, le comité a organisé trois ateliers sur l'appropriation du Rapport Mapping documentant les graves violations de droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en RCA de janvier 2003 à décembre 2015 à l'intention des magistrats, des avocats et des parlementaires durant le mois d'avril 2017.

Quels sont les défis rencontrés dans le cadre de votre travail sur le terrain ?

Les défis sont surtout liés aux difficultés de mise en œuvre du programme d'activité du Comité. En effet, le Comité n'a pas jusqu'à ce jour un siège et continue d'occuper les locaux des grands lacs au Ministère des affaires étrangères et des centrafricains de l'étranger. Par ailleurs, le Comité ne dispose pas de ressources pour mettre en œuvre son programme d'activités. Par conséquent, l'une des composantes du comité qui est la Commission d'établissement des faits a des difficultés pour se déployer sur le terrain afin de vérifier les allégations de violation des droits de l'homme perpétrés dans l'arrière-pays.

Quelles sont vos perspectives pour l'année 2018 et au-delà ?

Pour l'année 2018, le Comité compte instituer dans l'arrière-pays les points focaux par préfecture et s'investir dans le processus de DDRR en cours conformément à son mandat.

Votre dernier mot

J'aimerais avant de clore mes propos, adresser mes remerciements au gouvernement dont la volonté de promotion et de protection des droits de l'homme ne fait aucun doute à travers la ratification de différents instruments internationaux de promotion et protection de droits de l'homme ainsi que les différents arrêtés mettant en place les différentes institutions d'appuis à la démocratie, tels que la Commission Nationale de Droits de l'Homme et de Liberté Fondamentale, le Comité de Pilotage de processus de mise en place de la Commission vérité, Justice, Réparation et Réconciliation. Mes remerciements vont également à l'endroit de la MINUSCA pour ses appuis financiers et également à la Division des Droits de l'Homme pour ses différents appuis techniques. Le travail du comité sur le terrain est énorme et que par conséquent j'aimerais utiliser ce canal pour solliciter le soutien financier des institutions nationales et internationales pour aider le comité à mettre en œuvre son mandat. Pour finir, je voudrais réitérer notre disponibilité et notre engagement et nous comptons toujours sur le plaidoyer de nos partenaires habituels de la MINUSCA pour nous aider dans la mobilisation des fonds pour la réalisation de nos activités. Je vous remercie. ■

DE BRIA À BAKALA LES DROITS DE L'HOMME MIS À RUDE ÉPREUVE

La République Centrafricaine est confrontée depuis plusieurs années à des crises sociopolitiques qui se sont soldées avec des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Plusieurs régions du pays continuent d'être sous le feu des groupes armés qui sèment la terreur sur leur passage et laissant ainsi les populations civiles dans la désolation totale. L'année 2017 n'a pas été épargnée. Avec ce numéro, la Division des Droits de l'Homme souhaiterait revenir sur les graves violations commises dans certaines villes notamment Bria et Bakala. Cette revue de la situation des droits de l'homme dans ces deux villes se justifie pour la simple raison que la DDH voudrait saisir cette occasion pour rappeler les grands défis qui attendent chacun de nous dans la protection des droits de l'homme en Centrafrique durant l'année 2018. A Bria la présence de nombreux sites miniers continue de susciter la convoitise des groupes armés. Ces mines renforcées par l'absence des autorités étatiques dans la Ouaka et la Haute-Kotto, la faible présence de la Gendarmerie et de la Police centrafricaine ont été le ciment du retour à l'affrontement entre les groupes armés. La ville de Bakala, située sur une route qui contourne Bambari, constitue un atout stratégique et économique important qui

attire également les groupes armés notamment l'UPC et le FPRC. Les affrontements entre les deux groupes armés qui avaient commencé à Bria ont entraîné des blessés et des morts dans les deux camps et un important mouvement des populations civiles qui se sont déplacées pour se mettre à l'abri des violences. Ces affrontements se sont également transportés à Bakala à cause du désir effréné des groupes armés d'avoir une mainmise sur cette petite ville afin d'en tirer tous les bénéfices. Les deux groupes armés ont occupé tour à tour cette petite ville, ont commis des violations des droits de l'homme et ont provoqué la fuite d'une grande partie des populations civiles dans la brousse. Ces dernières ont payé le prix fort des affrontements entre les deux groupes armés. Certains ont subi des attaques directes des groupes armés, d'autres étaient pris entre les tirs croisés des éléments des groupes armés et d'autres encore sont directement cibles en raison de leur origine ethnique ou de leur appartenance religieuse. La protection des populations civiles et aussi de leurs droits est au cœur du mandat de la Mission. La Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA continuera à mener des efforts pour aider l'Etat Centrafricain à renforcer son arsenal national de protection des droits humains. ■

“ Il est urgent de désarmer les groupes armés - qui restent beaucoup trop puissants et conservent la possibilité de relancer le conflit -, de rétablir l'autorité de l'État et l'état de droit et d'assurer la sécurité de tous les civils. [...] L'amélioration de la sécurité et de la responsabilité reste absolument essentielle à l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables en République centrafricaine. [...] Les mesures prises par les autorités pour établir la Cour Pénale Spéciale et l'adoption d'une nouvelle Constitution sont prometteuses, mais je reste préoccupé par le grand nombre d'arrestations et de détentions arbitraires commises par les forces de sécurité. [...] Plus de ressources et de volonté politique sont nécessaires pour garantir la justice pour les crimes passés et actuels et les violations des droits de l'homme. ”



Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire aux Droits de l'homme des Nations Unies. ■



Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA

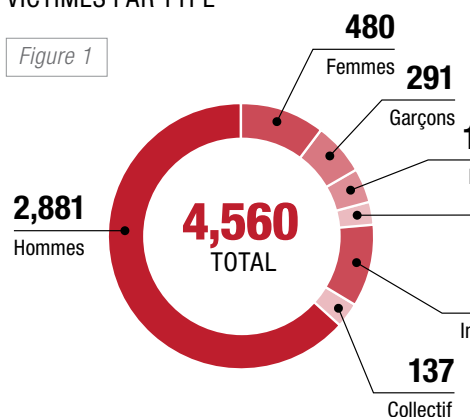
Aperçu de la situation des droits de l'homme, RCA 2017

2017

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SIGNALÉES JAN-DÉC. 2017

VICTIMES PAR TYPE

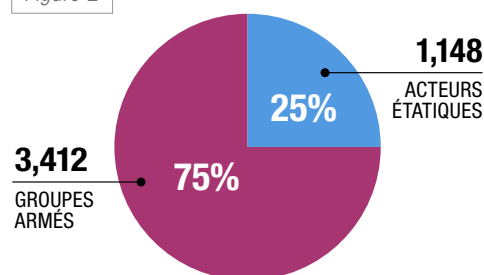
Figure 1



TOTAL OF VICTIMS: 375

VICTIMES PAR AUTEUR PRÉSUMÉ

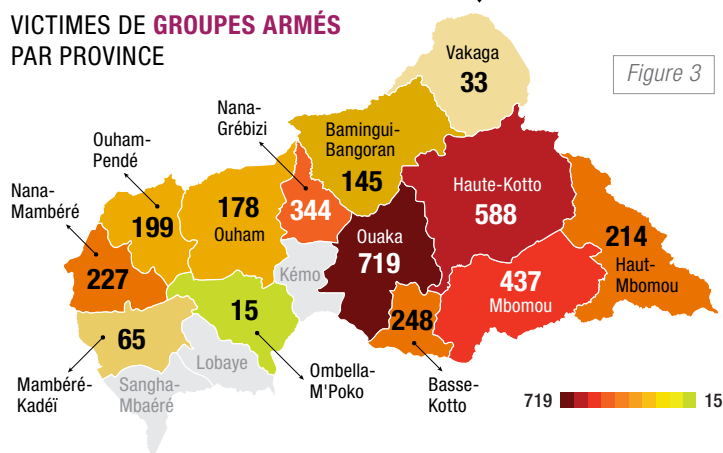
Figure 2



VICTIMES DE GROUPES ARMÉS PAR PROVINCE

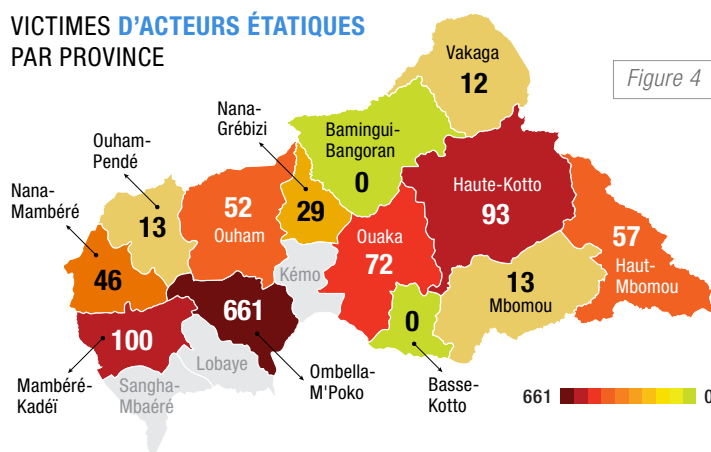
République Centrafricaine

Figure 3



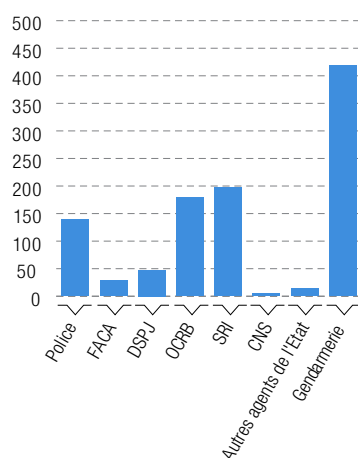
VICTIMES D'ACTEURS ÉTATIQUES PAR PROVINCE

Figure 4

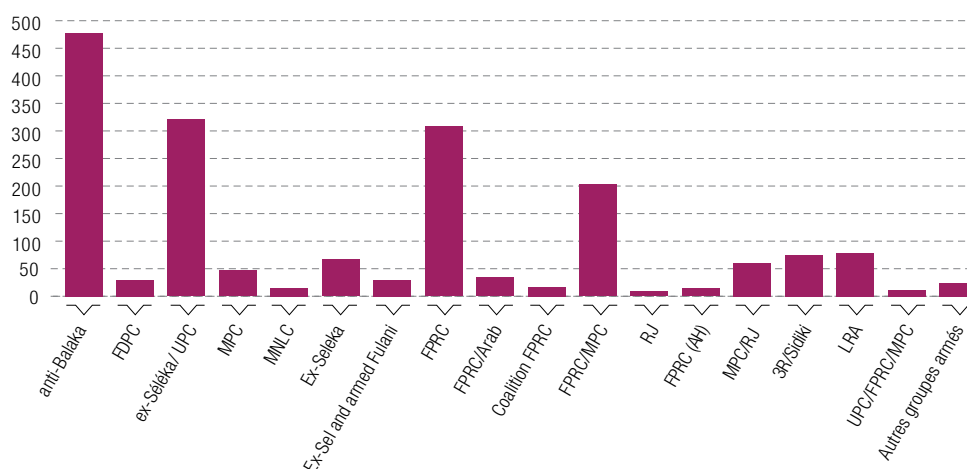


VIOLATIONS PAR AUTEUR PRÉSUMÉ

ACTEURS ÉTATIQUES



ACTEURS NON-ÉTATIQUES



Les chiffres mentionnés dans cette fiche d'information ne reflètent pas un aperçu complet des violations des droits de l'homme en RCA; ils ne concernent que les cas documentés et vérifiés par la MINUSCA selon la méthodologie et les normes du HCDH. Les statistiques sur le nombre de violations déclarées peuvent augmenter ou diminuer au cours d'une période donnée en raison de nombreux facteurs indépendants du contrôle et / ou de la connaissance de la MINUSCA et doivent donc être utilisées avec prudence.

■ Au niveau des acteurs étatiques sur le graphique de la figure 5, la Gendarmerie a perpétré plus de violations des droits de l'homme durant l'année et ces violations sont généralement relatives aux arrestations et détentions arbitraires, aux mauvais traitements et d'actes de torture.

■ Au niveau des acteurs non étatiques notamment les groupes armés sur le graphique de la figure 5, les Anti Balaka ont perpétré plus de violations des droits de l'homme durant l'année et ces violations sont généralement relatives aux meurtres, aux pillages, aux enlèvements, aux viols, aux expropriations et privation arbitraire de liberté, aux menaces et intimidations, aux attaques contre les casques bleus et les humanitaires, aux arrestations et détentions arbitraires, aux mauvais traitements et d'actes de torture, etc



Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA

Aperçu de la situation des droits de l'homme, RCA 2017

2017

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SIGNALÉES JAN-DÉC. 2017

ÉVOLUTION DES CAS DOCUMENTÉS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PAR AUTEURS ET PAR MOIS

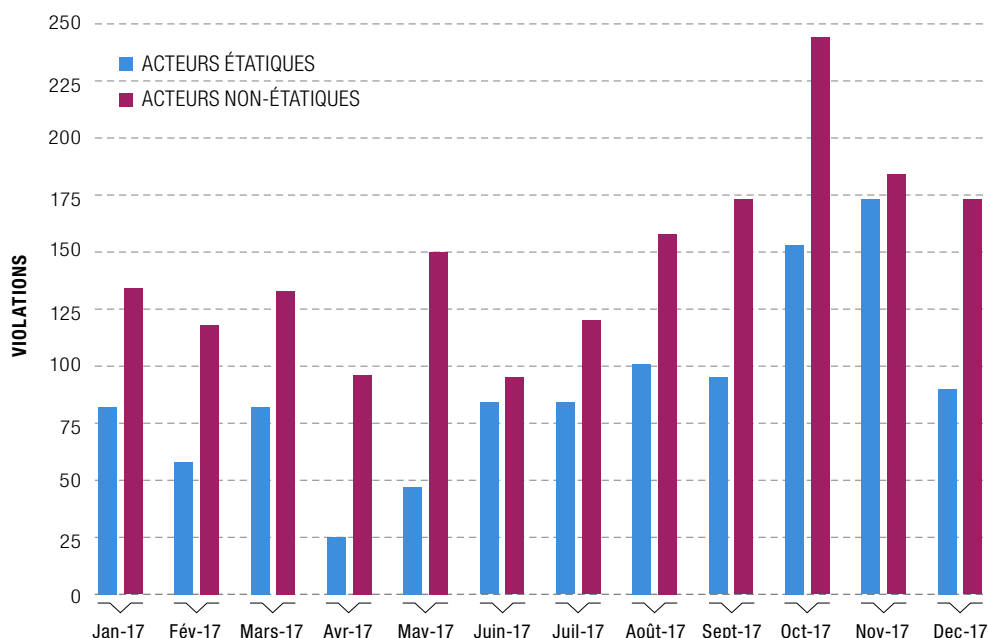


Figure 6

TOTAL DES VIOLATIONS PAR DES ACTEURS ÉTATIQUES

1,030 ↑
2017

624
2016

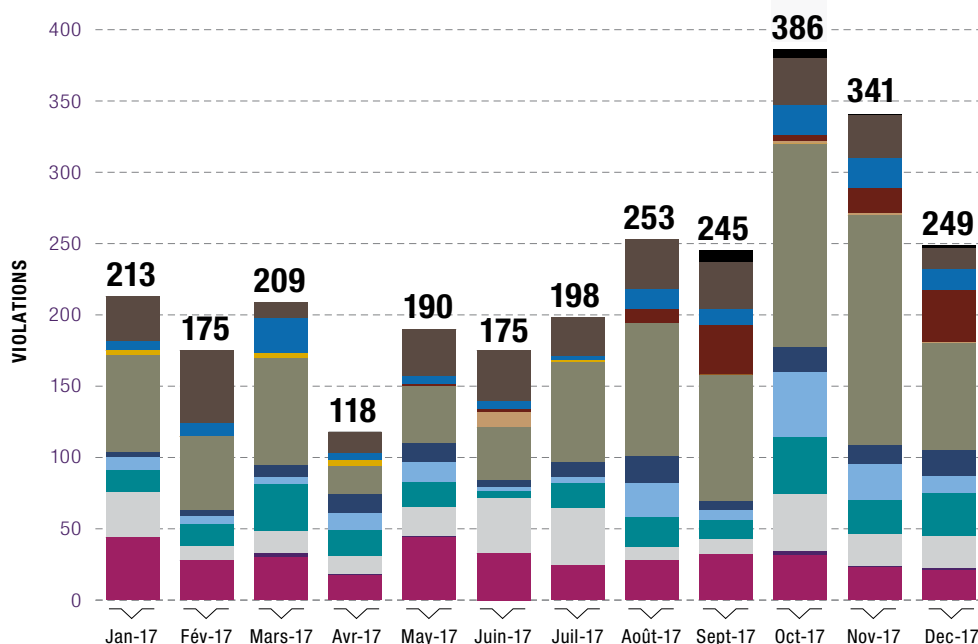
TOTAL DES VIOLATIONS PAR DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES

1,822 ↑
2017

867
2016

ÉVOLUTION DES CAS DOCUMENTÉS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PAR MOIS

Figure 7



TOTAL DES VIOLATIONS SIGNALÉES

2,852 ↑
2017

1,491
2016

- Attaques contre le personnel médical, religieux, humanitaire ou travaillant au maintien de la paix et contre les écoles
- Detention
- Enlèvement
- Recrutement forcé d'enfants
- Mariage forcé
- Attaques contre les civils
- Arrestation/Détention arbitraire
- Violation des droits de propriété
- Viol
- Mauvais traitement
- Menaces à l'intégrité physique et mentale/menaces de mort
- Disparition forcée
- Meurtre

Les chiffres mentionnés dans cette fiche d'information ne reflètent pas un aperçu complet des violations des droits de l'homme en RCA: ils ne concernent que les cas documentés et vérifiés par la MINUSCA selon la méthodologie et les normes du HCDH. Les statistiques sur le nombre de violations déclarées peuvent augmenter ou diminuer au cours d'une période donnée en raison de nombreux facteurs indépendants du contrôle et / ou de la connaissance de la MINUSCA et doivent donc être utilisées avec prudence.

M. ADAMA DIENG PLAIDE POUR LA CESSATION DES CRIMES ATROCES EN RCA



Les élections présidentielles de février 2016, ont semé au sein de la Communauté internationale et en République Centrafricaine, des graines d'espoir sur l'engagement de la République Centrafricaine dans l'apaisement du climat des tensions, de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de la reconstruction. Des efforts sont faits certes par le gouvernement et les partenaires pour rétablir la paix et la sécurité. Malgré ces efforts, les populations de plusieurs régions du pays continuent de subir les atrocités des groupes armés pour la plupart à cause de leur religion ou de leur origine. La situation sécuritaire demeure préoccupante en raison de la récurrence des violations et abus de droits de l'homme et des atteintes au droit international humanitaire imputés aux différents groupes armés sévissant sur le territoire centrafricain. Et ce sont les populations civiles qui en sont les plus touchées par ces atrocités. La Division des droits de l'homme de la MINUSCA a mené des enquêtes sur les cas de violations

et des crimes graves dans plusieurs régions et a partagé les conclusions avec le Bureau du Secrétaire général adjoint, Conseiller spécial du Secrétaire Général de l'ONU sur la prévention du génocide. Préoccupé par les informations contenues dans les conclusions, le Conseiller Spécial a effectué une mission en République Centrafricaine, du 06 au 11 octobre 2017. A travers cette mission, M. Adama Dieng a engagé un dialogue constructif et franc avec les plus hautes autorités de l'Etat et autres Leaders animant la vie sociopolitique de la Centrafrique, sur la prévention des atrocités criminelles que sont les crimes de guerre, le nettoyage ethnique, les crimes contre l'humanité, et le génocide, ainsi que des incitations à les commettre. Il a saisi cette occasion pour explorer ensemble avec les différents acteurs les réponses nécessaires et urgentes qui permettront de réduire les tensions intercommunautaires et assurer la protection des populations civiles.

■

LES ENSEIGNANTS FORMES SUR LES DROITS DE L'HOMME À NDELE

Une protection efficace des droits humains passe essentiellement par une meilleure connaissance par les citoyens de leurs droits. L'école est un canal propice pour faciliter cette connaissance des citoyens sur les droits humains. Au-delà du rôle des acteurs étatiques, l'implication d'autres acteurs s'avère très importante. C'est dans ce sens que les enseignants

ont bénéficié des formations sur les droits de l'homme, en septembre 2017. Cette démarche leur permettra, en tant qu'acteurs éducatifs, de pouvoir être des vecteurs d'enseignement des droits de l'homme dans les écoles et permettre aux élèves de mieux s'informer sur leurs droits. Soixante enseignants dont six femmes ont pris part à cette formation. ■

LES LEADERS LOCAUX ET ADMINISTRATIFS, OUTILS SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME JUDICIAIRE À BERBERATI

La République Centrafricaine dispose dans l'ordonnancement juridique interne un système judiciaire qui est le seul habilité à trancher les litiges. Cependant depuis déjà quelques années, la justice informelle prend le pas sur la justice formelle ou conventionnelle avec toutes les conséquences dommageables sur les droits des populations dans la préfecture de la Mambéré Kadei. Les chefs traditionnels et les leaders locaux interviennent pour trancher les différends entre les particuliers surtout sur des cas relatifs aux pratiques du charlatanisme et de sorcellerie qui malheureusement conduisent à des violations graves des droits humains. C'est dans ce sens que les leaders locaux, les responsables administratifs et les chefs traditionnels ont été formés sur le règlement des conflits et le fonctionnement du système judiciaire national. Cette occasion a permis de les sensibiliser sur leur véritable rôle à jouer dans la société et que seul l'Etat Centrafricain à travers les tribunaux et Cours, est habilité à rendre justice. ■



« Tous ceux qui veulent la paix en Centrafrique doivent tout faire pour faire baisser les tensions ».

Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies et Chef de la MINUSCA

LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME AU CENTRE D'UNE CONFÉRENCE-DÉBAT À BAMBARI



La célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme (10 décembre 2017), a été marquée à Bambari par l'animation d'une conférence-débat. Placée sous le thème « Rôle et Responsabilité individuelle et collective en matière de défense des droits de l'homme », cette conférence a permis au bureau des droits de l'homme d'expliquer à la jeu-

nesse son rôle dans la défense des droits humains et dans la dénonciation des cas de violation des droits de l'homme dans leurs communautés. Un match de football a été également organisé et a rassemblé toutes les communautés chrétiennes comme musulmanes afin de les amener à renforcer la cohésion sociale. ■

LES ÉLÈVES SENSIBILISÉS SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE À PAOUA

Les 16 jours d'activisme ont été marqués par la sensibilisation sur les violences basées sur le genre. Amener les jeunes dans la ville de Paoua à mieux cerner les concepts liés aux violences basées sur le genre et à participer à la lutte contre ce fléau, a été l'objectif principal de la séance de sensibilisation animée en décembre 2017 par le bureau. Les élèves du Lycée Moderne de ladite ville, ont été exposés durant la séance à la définition des concepts clés comme le genre, le sexe, la violence sexiste, ainsi que les types de violence et les mécanismes de réponses. Les jeunes filles, souvent victimes de ces types de violences, ont été encouragées à dénoncer à chaque fois qu'elles seront victimes afin de permettre aux institutions compétentes d'apporter des réponses appropriées à ce fléau dans la ville de Paoua. ■



LES 16 JOURS D'ACTIVISME DÉDIÉS À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE À BANGUI

Développer des réponses conventionnelles et nationales pour contribuer à l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes a été au cœur des 16 jours d'activisme à Bangui. Conviés aux différentes activités dans le cadre de ce programme, les responsables des organisations de défense des droits de l'homme, ont été outillés sur les actions à mener dans la communauté afin de contribuer à la réduction des actes de violences et de discrimination à l'égard des femmes. Un accent a été particulièrement mis sur les actions sur la protection des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il est vrai que l'Etat Centrafricain dispose des instruments juridiques pour lutter contre ces types de violences, mais le contraste demeure entre la robustesse de l'ossature juridique visant la protection de la femme d'une part et l'extraordinaire fragilité des conditions d'existence de la grande majorité des femmes en RCA d'autre part. Malgré l'existence d'une dynamique juridique et diplomatique dans la proclamation et l'édification de normes protectrices des femmes, pour la grande majorité de ces femmes centrafricaines, les promesses restent encore à honorer. C'est pour cette raison que

le bureau des droits de l'homme a saisi la période de la Campagne des 16 jours d'activisme pour rappeler à tous les acteurs leur rôle indispensable dans la protection des droits des femmes centrafricaines qui ont été confrontés à tous les dangers avec les conflits armés et qui continuent de subir les conséquences des pesanteurs sociales. Ces 16 jours d'activisme ont été une occasion pour rappeler aux femmes leaders de la société centrafricaine leur rôle dans la revendication et le respect de leurs droits. ■



LES DROITS DES FEMMES À L'HONNEUR À BANGASSOU

Inciter tous les acteurs en particulier les femmes à s'impliquer davantage dans la lutte contre les violences auxquelles ces dernières sont confrontées, a été le sujet placé au centre de la campagne des 16 jours d'activisme menée à Bangassou. Avec la situation sécuritaire fragile où les groupes armés occupent encore une grande partie du territoire centrafricain, les femmes continuent de subir toutes les pires formes de violences dans la préfecture de Mbomou. La Maison de la Femme de Bangassou a eu l'honneur de conduire les activités menées dans le cadre de la campagne des 16 jours d'activisme centrée sur les violences faites aux femmes et aux filles, avec l'appui du bureau des droits de l'homme. Cette campagne a été l'occasion, pour le chef du bureau régional de Bangassou, de lancer un appel aux organisations de la

société civile, aux autorités locales, aux acteurs locaux et aux femmes, pour une mobilisation encore plus forte contre les violences subies par les femmes et les filles. Un appel pour plus de responsabilité dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans l'élimination des pratiques discriminatoires, a été lancé à l'endroit des autorités locales au cours de cette campagne. Présent à la cérémonie de lancement de la campagne, le Maire de la ville de Bangassou, a estimé que le renforcement des capacités des institutions judiciaires et des acteurs de la société civile est des moyens efficaces pour lutter efficacement contre les violences basées sur le genre. Les autorités gouvernementales et locales travailleront dans ce sens avec le soutien de la MINUSCA, a-t-il affirmé. ■

SUSCITER D'AVANTAGE L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ À OBO



Renforcer davantage les autorités et les ONG locales contre les violations des droits de l'homme et particulièrement les violences faites aux femmes et filles a fait l'objet d'un débat dans le cadre d'une conférence organisée par le bureau des droits de l'homme. Les violences comme armes de guerre continuent d'être utilisées contre les femmes et les filles et les auteurs continuent de bénéficier du climat de l'impunité qui règne

depuis plusieurs décennies dans le pays. Cette conférence a été une occasion qui a permis de réunir autour d'une même table les organisations féminines, les leaders communautaires, les autorités locales, les acteurs du monde judiciaire, les chefs quartiers et de villages. L'objectif d'une telle activité est de mener ensemble des réflexions sur les initiatives locales à mettre en place pour renforcer à tous les niveaux, la lutte contre l'impunité de toutes les formes de violences

faites aux femmes et aux filles dans ladite localité. Présent à cette activité, le Président du Tribunal de grande instance, a saisi cette opportunité pour rappeler la responsabilité de tous les acteurs dans la lutte contre l'impunité de ces violations des droits de l'homme. Il a rappelé le rôle de la justice dans le traitement des actes criminels et a rassuré les femmes en particulier les victimes que la justice fera certainement son travail. ■

ENCOURAGER LES OFFICERS DES DROITS DE L'HOMME DANS LEUR TRAVAIL

Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA a mis en place douze (12) bureaux dans les principales villes de la RCA. Les bureaux travaillent régulièrement pour collecter et rapporter les cas

de violations des droits de l'homme. Sur le terrain, ces derniers sont confrontés à des difficultés et des défis qui, parfois, nécessitent, l'intervention du bureau principal, dans le but de trouver des solutions immédiates et durables à ces difficultés. Dans ce cadre, le Directeur de la Division des droits de l'homme a effectué,

au cours de l'année 2017, une série de visites sur le terrain en vue de toucher du doigt les réalités du travail des officiers des droits de l'homme sur le terrain, encourager son staff et trouver ensemble des solutions aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. Cela a été une occasion pour le chef de la DDH de renforcer le cadre de collaboration avec les autorités locales, les autorités judiciaires, les acteurs de la société civile, des organisations internationales et humanitaires dans les localités visitées. Les bureaux de Bouar, de N'dele, de Bambari, de Kaga Bandoro ont été visités. Une autre série de visites a été programmée pour l'année 2018.



ASSISTANCE TECHNIQUE ET DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES POURRA CONTINUER A COMPTER SUR L'APPUI DE LA DDH

Le processus de la mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales a été amorcé depuis l'année 2012 avec l'élaboration d'un projet de Loi mais n'a pas abouti à cause des différentes crises sociopolitiques. L'année 2016 marquée par le retour à l'ordre constitutionnel avec les élections présidentielles, les nouvelles autorités démocratiquement élues ont réaffirmé leur volonté de lutter efficacement contre l'impunité et d'instaurer une politique nationale de promotion et de protection des droits de l'homme. Cette volonté s'est traduite par la reprise du processus qui a conduit, avec l'appui de la MINUSCA à travers la Division des Droits de l'Homme, à une actualisation du projet de Loi portant création, organisation et fonctionnement de la CNDHLF. Une fois le projet de Loi actualisé, la Division des Droits de l'Homme avait mené un plaidoyer auprès des plus hautes autorités de l'Etat qui a conduit au vote de la Loi le 23 mars 2017 et à sa promulgation par décret présidentiel le 20 avril 2017. Conscient de l'importance de la CNDHLF dans le dispositif national de

protection et de promotion des droits de l'homme en RCA, la Division des Droits de l'Homme a également été aux côtés du gouvernement dans l'installation officielle des membres de la Commission, le 23 octobre 2017. Quelques jours après l'installation des membres de la Commission, le chef de la Section « Renforcement des Capacités et Justice Transitionnelle » avait tenu, le 10 novembre 2017, une réunion de prise de contact avec les nouveaux membres qui avait permis d'explorer ensemble les grands chantiers de la nouvelle Commission d'une part et d'autre les différentes pistes de collaboration dans la perspective du maintien du soutien de la DDH à la Commission. La DDH dispose d'un point focal auprès de la Commission afin de continuer à mobiliser les partenaires et d'autres acteurs pour répondre aux besoins d'accompagnement stratégique et opérationnel de la Commission en faveur des aspirations des populations quant à la protection et promotion de leurs droits sur toute l'étendue du territoire centrafricain. ■

Déclaration du Représentant spécial du SG de l'ONU en RCA lors de l'installation des membres de la CNDHLF, 24 octobre 2017

La Chef de la MINUSCA salue la mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des

Libertés Fondamentales.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Na-

tions Unies pour la République centrafricaine et Chef de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA), Parfait Onanga-Anyanga, salue l'installation officielle des membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, par le Premier Ministre, Simplicie Sarandji, lundi à Bangui.

« Les victimes de violations et les populations civiles pourront désormais s'appuyer sur la Commission pour

mieux faire entendre leurs voix et mobiliser tous les acteurs concernés par la lutte contre l'arbitraire et l'impunité », a fait savoir Onanga-Anyanga.

Le Représentant spécial du Secrétaire général s'est réjoui de la présence des partenaires internationaux de la RCA à la cérémonie d'installation des membres de la Commission, et estime que cela « constitue à la fois un motif d'encouragement pour tous les Centrafricains dans leur diversité et un appel à l'action pour une meilleure protection de tous. »

DÉCLARATION DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA LORS DE L'INSTALLATION DES MEMBRES DE LA CNDHLF, 23 OCTOBRE 2017



1. Permettez-moi, tout d'abord, Excellence Monsieur le Président, de vous remercier pour l'honneur qui m'est fait, de m'adresser aux membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales en ce moment historique où vous procédez personnellement au lancement solennel de la mise en place de cette Commission.

2. Je voudrais également saisir cette opportunité pour saluer votre gouvernement pour sa volonté politique et

ferme détermination dont l'aboutissement nous vaut la présente cérémonie, qui est elle-même précédé par l'adoption de loi portant création de cette Commission Nationale des Droits de l'Homme. C'est le lieu de féliciter le Ministre de Justice, des Droits de l'Homme et Garde des Sceaux et de relever le partenariat fécond et le dialogue constructif qui auront marqué notre cheminement tout au long du processus d'établissement de la Commission.

3. La mise en place de la Commission illustre de la mise en œuvre progressive du Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix qui fait de cette institution un des piliers de la réforme de la justice et de la lutte contre l'impunité.

4. La forte présence de la communauté internationale et des amis de la RCA à cette cérémonie, devrait constituer à la fois un motif d'encouragement pour tous les centrafricains dans leurs diversités et un appel à la mobilisation de tous, autour des membres de la Commission, afin de mutualiser nos ressources en faveur d'une meilleure protection de tous les Centrafricains.

5. Ce faisant, J'aimerais rendre un vibrant hommage au peuple centrafricain, à tous les niveaux dans une diversité mutuellement enrichissante, mais aussi avec une volonté partagée d'assumer un destin commun fondée sur une culture de respect des droits de l'Homme.

6. Avec un Ministère en charge des Droits de l'Homme et une Commission Nationale des Droits de l'Homme, la République Centrafricaine dispose d'outils structurels de formulation des politiques et des stratégies de protection et de promotion des droits de l'Homme.

7. Toutefois, il faudra leur doter de l'ancrage institutionnel qui leur permet d'impulser et de coordonner les efforts de l'Etat et des populations car la protection des droits de l'Homme reste un objectif transversal dont la réalisation incombe à une multitude d'institutions publiques, aux leaders religieux et communautaires ainsi qu'aux organisations de la société.

8. Comme d'aucuns le savent, des victimes innocentes, en majorité des femmes et des enfants, paient le plus lourd tribut des effets négatifs des violations des droits de l'homme, dont les auteurs agissent impunément dans la plupart des cas.

9. Parmi les manifestations de ces atrocités on peut relever les attaques continues et coordonnées perpétrées par les groupes armés dans diverses parties de la République centrafricaine, notamment les récents événements, qui ont secoué les villes de Bria, Bangassou, Mobaïe, d'Alindao, de Bocaranga, Nieme, Gambo, Kembe et Pombolo.

10. Les victimes de ces atrocités, les populations civiles comme les personnes déplacées ou réfugiés ont des raisons de compter maintenant sur la Commission pour faire entendre leurs voix et mobiliser des réponses globales, coordonnées et concertées afin de mettre fin à leurs souffrances quotidiennes, pour qu'elles puissent vivre dans la dignité, en sécurité et à l'abri du besoin.

11. Ces atrocités portent atteinte à leur dignité et droits fondamentaux, sapent la cohésion sociale et ruinent les efforts immenses déployés par l'Etat et ses partenaires en faveur de la Paix, de la sécurité et de la réconciliation nationale.

12. Il est donc important que les populations et les institutions s'approprient du mandat de la Commission et que cette dernière leur soit accessible afin d'accroître son impact.

13. J'aimerais pour finir, vous réitérer, en ma double qualité de Directeur de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA et Représentant du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, l'engagement des Nations Unies à continuer à mobiliser les partenaires et d'autres acteurs afin de répondre aux besoins d'accompagnement stratégique et opérationnel de la Commission en faveur des aspirations des populations quant à la protection et promotion de leurs droits sur toute l'étendue du territoire centrafricain.

Je vous remercie

LE VETTING, UN MÉCANISME POUR RENFORCER LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ EN RCA

Dans le but d'apporter des réponses efficaces et durables aux exigences de la situation sécuritaire et participer par la même occasion à lutter contre l'impunité en RCA, le gouvernement avec l'appui de la MINUSCA et sur recommandation du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a rendu opérationnel, avant toute intégration dans les institutions du secteur de sécurité notamment la Police et la Gendarmerie, un mécanisme de vérification préalable du respect des droits de l'homme par tous les candidats au recrutement dans les forces de sécurité intérieure. La Stratégie nationale de RSS adoptée par le

Comité technique DDR/RSS/RN et validée par le comité technique DDR/RSS/RN recommande que « lors des phases de recrutement ou d'intégration, des mesures soient prises pour procéder à des enquêtes de moralité des postulants aux emplois du secteur de la sécurité, conformément aux normes des droits de l'homme et du droit international humanitaire ». La mise en œuvre de cette stratégie se traduit par le mécanisme dénommé le « Vetting » qui est mis en œuvre par un ensemble de Sections de la MINUSCA (Droits de l'Homme, Réformes du Secteur de la Sécurité, Police des NU) en collaboration les institutions compétentes du Gouvernement. En ef-

fet, le Vetting ou Enquête de moralité ou encore Criblage consiste à la vérification pour exclusion ou interdiction des personnes, qui ont été condamnées ou qui font actuellement l'objet d'une enquête ou qui sont poursuivies pour toute infraction pénale ou toute faute disciplinaire grave, y compris, mais sans s'y limiter, les antécédents des violations des droits de l'homme, de servir dans une police ou un autre organisme d'application de la loi. Durant l'année écoulée, les sections concernées, ont procédé à la vérification, de sept cent (700) candidats au recrutement à la Gendarmerie et à la Police nationale. Ce processus a permis d'avoir une liste de seize (16) candidats susceptibles d'être écartés pour des raisons sérieuses liées à la commission de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. A travers ce mécanisme, la MINUSCA permettra au gouvernement de reconstituer les forces de sécurité intérieure

sur de nouvelles bases imbues de respect des droits de l'homme et des principes du droit international humanitaire. Ce travail a également été fait dans le cadre du projet pilote DDR via lequel la DDH a passé au crible une liste de quatre cent (400) éléments de groupes armés candidats à la réinsertion et à la réintégration. Au-delà de ce travail d'analyse et de vérification, la DDH en collaboration avec le PNDDRR, a également participé à la mise en place, en 2017, de la « Procédure de vérification pour la réinsertion ou l'intégration des membres des groupes armés dans les forces de défense et de sécurité ». Un travail de plaidoyer a été également fait par la DDH qui a permis de renforcer le cadre juridique pouvant soutenir le processus de Vetting. Dans ce sens, le gouvernement centrafricain a signé des arrêtés interministériels pour la mise en œuvre du « Vetting » dans différents domaines de sécurité et de défense en Centrafrique. ■

Les différents arrêtés pris dans le cadre du processus de vetting

■ Arrêté interministériel no17/859 portant organisation des enquêtes de moralité et criblage de sécurité au profit des membres des Groupes Armes candidats à la réinsertion et l'intégration dans les Forces Armées Centrafricaines.

■ Arrêté interministériel no17/033 portant publication de la liste des candidats retenus à l'issue des épreuves écrites et sportives au concours du recrutement d'élèves gardiens de la paix et d'élèves gendarmes au titre de l'année 2017.

INITIATIVES ET PARTENARIATS

EXPLORER D'AUTRES HORIZONS ET RENFORCER SES ACTIONS SUR LE TERRAIN

Explorer d'autres horizons afin de dénicher d'autres partenariats pour renforcer ces actions en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme en RCA a été le socle des démarches entreprises les six derniers mois de l'année dernière par la Division des Droits de l'Homme. Plusieurs rencontres ont été initiées et menées avec plusieurs partenaires stratégiques de la RCA. Au cœur de ces démarches, se situe une action d'exploration des pistes de partenariats sur les axes de travail sur la promotion et la protection des droits de l'homme et sur le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques, la mise en œuvre effective des mécanismes de Justice transitionnelle,

la lutte contre l'impunité, la Composante Vetting et les actions relatives au HRDDP dans le cadre du projet pilote DDR et d'assainissement des Forces de Défense et de Sécurité. Ce fut également pour la DDH une occasion pour mener un plaidoyer pour la mobilisation des fonds pour les projets allant dans le sens de la promotion et la protection des droits de l'homme et du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale. Ces démarches ont permis à la Division des Droits de l'Homme de rencontrer l'Ambassade de la République Populaire de Chine, la Délégation de l'Union Européenne, le Bureau-Pays de la BAD en Centrafrique, la Mission de l'Union Africaine et l'Association du Barreau Américain. Des accords de

principes ont été obtenus auprès de ces partenaires sur le Projet de Construction du Centre National de Documentation, de Conservation de la Mémoire plurielle et d'archives en RCA ; le Projet de Réhabilitation et de Dotation en matériels du Centre de Recherches en Droits Humains et Gouvernance Démocratique

de l'Université de Bangui ; le Projet de Construction et d'Équipements du Centre de Ressources et d'Information sur la Justice Transitionnelle ; le Projet du Centre de Surveillance de Langage de la Haine ; et le Projet d'Installation et mise en service du matériel de monitoring du Haut Conseil de la Communication. ■

UN GROUPE DE TRAVAIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE MIS EN PLACE SUR LES QUESTIONS LIÉES À LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

Dans le cadre de son mandat de renforcement des capacités des institutions nationales et de la société civile sur la lutte contre l'impunité en RCA, la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA a financé et facilité un atelier de réflexion du 28 au 29 juin 2017, sur la justice transitionnelle au bénéfice des membres de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale, des organisations de défense des droits de l'homme, associations des victimes, des femmes leaders et des confessions religieuses. L'objectif global de l'atelier est de jeter les bases d'une création d'un Groupe de Travail de la Société Civile sur la Justice Transitionnelle, GTSC-JT dont le mandat est d'appuyer les efforts des autorités dans la mise en place de la future commission vérité, justice, réparation et réconciliation et les autres mécanismes prévus par le Forum National de Bangui; contribuer à la réussite du processus de justice transitionnelle; renforcer la confiance et la cohésion sociale en vue d'une réconciliation effective en RCA. A la fin des travaux, le Groupe de Travail de la Société Civile sur la Justice Transitionnelle a été mis en place et composé de 12 membres et âgée le 7 août 2017, par décision Ministérielle no053/MISPAT/DIRCAB/DGAT/DAPCA/SA portant modification d'une association. Son siège à Bangui. Depuis sa naissance, le GTSC-JT a plusieurs activités à son actif. Il a eu, le 13 septembre 2017, sa première réunion de travail avec la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA où ils ont abordé les différents points notamment le processus de vetting et la Politique de diligence raisonnable-voulue des Nations Unies en matière de soutien aux forces de défense et de sécurité extra aux Nations Unies, conçus et mis en œuvre par la Division des Droits de l'Homme ainsi que d'autres composantes de la MINUSCA; la visite de M. Adama Dieng en République centrafricaine et son rôle dans la consolidation de la paix en République Centrafricaine ainsi l'axe stratégique de coopération 2017-2018.

En outre, du 28 au 29 Septembre 2017, le GTSC-JT a organisé un atelier de renforcement des capacités des autres membres de la société civile sur les concepts et

principes de la justice transitionnelle avec le financement du PNUD et de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA, sur la "contribution de la société civile centrafricaine dans le travail de la mémoire". L'activité s'est déroulée dans les locaux de l'ENAM et a vu la participation de 60 personnes dont 22 femmes. Ensuite, la Division des Droits de la MINUSCA, dans le souci de renforcer les capacités opérationnelles et structurelles de la GTSC-JT, a élaboré et soumis à la MINUSCA, un projet à impact rapide, QIPs pour la construction d'un centre de ressources et d'information sur la justice transitionnelle. A cet égard, les autorités nationales ont déjà octroyé une parcelle de 1000 m2 dans l'arrondissement de Bimbo pour la réalisation de ce projet. La réalisation de ce projet en République Centrafricaine est tout autant essentielle pour renforcer les capacités des bénéficiaires en termes de documentation, d'information sur les concepts et principes de la justice transitionnelle. Par ailleurs, il constitue aussi un moyen de mutualisation des ressources de la société civile afin d'optimiser son impact dans le plaidoyer et dans la promotion des mécanismes judiciaire et non judiciaire de la justice transitionnelle. Un tel contexte fait de ce centre à la fois un lieu de coordination d'une assistance multiforme, de développement de positions communes de la société civile sur les enjeux politiques, de paix, notamment sur la réconciliation nationale, l'accompagnement des initiatives de recherche de la vérité, de documentation et de restauration de la mémoire collective, de poursuites judiciaires ainsi qu'aux réformes institutionnelles aux réparations collectives ou individuelles, comme fer de lance de la lutte contre l'impunité en République centrafricaine. Un accent particulier sera donné à la formation et à la recherche opérationnelle dans le domaine de la justice transitionnelle. A cet effet, le Centre ambitionne d'offrir un creuset de gestion et de partage de des savoirs pertinents grâce aux initiatives endogènes et la connectivité aux différents centres ressources numériques. Il disposera d'une bibliothèque qui sera équipée sur le fond documentaire de Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies, etc. ■



« Assurons-nous que les mots soient traduits en actions ».

Source : <http://webtv.un.org/watch/message-du-secr%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-%C3%A0-l%E2%80%99occasion-de-la-journ%C3%A9e-des-droits-de-l%E2%80%99homme-10-d%C3%A9cembre-2017/5671597138001?lan=french>

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES, ANTÓNIO GUTERRES, 10 DÉCEMBRE 2017

Cette année, la Journée des droits de l'homme marque le début d'une année de célébrations marquant le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de l'un des accords internationaux les plus ambitieux jamais adoptés. La Déclaration universelle des droits de l'homme consacre les principes de l'égalité et de la dignité de chaque être humain, et dispose que tout État a pour devoir essentiel de garantir à chacun l'exercice de l'ensemble de ses droits et libertés inaliénables.

Nous avons tous le droit de nous exprimer librement et d'être associés aux décisions qui nous concernent. Nous avons tous le droit de ne subir aucune forme de discrimination. Le droit à l'éducation, le droit à la santé et celui d'avoir des perspectives économiques et un niveau de vie décent figurent au nombre de nos droits, au même titre que le droit au respect de la vie privée et à la justice. Tous les jours, chacun de nous a besoin de ces droits, qui sont indispensables à la paix des sociétés et au développement durable.

Depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, les droits de l'homme sont, avec la paix et le développement, les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies. Bien sûr, les atteintes aux droits de l'homme n'ont pas cessé dès l'instant où la Déclaration a été adoptée. Cependant, c'est grâce à ce texte fondateur que d'innombrables

personnes ont pu vivre plus librement et dans de meilleures conditions de sécurité. La Déclaration a joué un rôle déterminant dans la prévention des violations, le redressement des torts et le renforcement des mesures de protection et des lois nationales et internationales relatives aux droits de l'homme.

Si ces progrès sont indéniables, les grands principes de la Déclaration sont mis à l'épreuve dans toutes les régions du monde. Nous voyons grandir l'hostilité envers les droits de l'homme et leurs défenseurs chez des individus qui cherchent à tirer profit de l'exploitation et de la division. Nous voyons se manifester la haine et l'intolérance, et assistons à des atrocités et crimes de toutes sortes. Ces actes représentent un danger pour chacun de nous.

En cette Journée des droits de l'homme, je tiens à saluer le courage des défenseurs de ces droits, y compris celui du personnel des Nations Unies, qui s'emploie quotidiennement à les défendre partout dans le monde, en prenant parfois de terribles risques. J'exhorte citoyens et dirigeants de tous les pays à se battre pour tous les droits de la personne – droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – et pour les valeurs sur lesquelles se fondent nos espoirs d'un monde meilleur, plus sûr et plus juste pour tous. ■

Source : <https://www.un.org/fr/events/humanrights-day/sgmessage.shtml>

MESSAGE DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, ZEID RA'AD AL HUSSEIN, 10 DÉCEMBRE 2017

La Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre, jour où, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme – le document le plus traduit* et probablement le plus influent du monde – a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies qui existait alors depuis seulement 3 ans.

La Déclaration universelle a permis d'améliorer la vie quotidienne de millions de personnes, de prévenir d'innombrables souffrances humaines et de poser les fondations d'un monde plus juste. Bien que la vision qu'elle

porte n'ait pas encore été pleinement réalisée, le simple fait qu'elle ait résisté à l'épreuve du temps démontre l'universalité de ses valeurs d'égalité, de justice et de dignité humaine.

L'année prochaine – le 10 décembre 2018 – nous célébrerons le 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et cette année, la Journée des droits de l'homme marque le lancement de cette commémoration qui se déroulera durant toute une année.

Ce sera aussi, je l'espère, une année de réflexion pro-

fonde et intense sur l'importance vitale de chacun des 30 articles contenus dans ce document extraordinaire.

La Déclaration universelle a été rédigée par un monde blessé par la guerre, comme un remède prescrit par les Etats pour protéger leurs populations contre les pires instincts et omissions. Elle a été rédigée par des représentants, et approuvée par des dirigeants de pays de tous les continents ayant, pour reprendre les termes du préambule de la Déclaration, pris soudainement et cruellement conscience que « la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité ».

Elle a été rédigée avec la connaissance de l'Holocauste et des attitudes, des politiques et des pratiques qui l'ont rendu possible, marquant la conscience de ceux qui n'ont pas réussi à l'empêcher.

Elle a été rédigée pour couvrir non seulement les droits civils et politiques, mais également les droits sociaux, économiques et culturels, tout en sachant que le développement ne peut se faire sans les droits de l'homme et que la jouissance de ces droits ne peut être entière sans développement – et que de tous deux dépendent la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, alors que la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste s'éloignent, cette prise de conscience semble s'estomper à un rythme alarmant. Les progrès gigantesques qui ont été réalisés grâce à la mise en œuvre progressive des principes énoncés dans la Déclaration universelle sont de plus en plus oubliés ou volontairement ignorés.

L'universalité des droits de l'homme est contestée dans une grande partie du monde. Elle est largement attaquée par les terroristes, des dirigeants autoritaires et populistes qui semblent trop souvent disposés à sacrifier, à des degrés divers, les droits des autres au nom du pouvoir. Leur influence s'est accrue au détriment de la démocratie, de la paix et de la justice.

Nous voyons de plus en plus de cruautés et de crimes perpétrés dans les conflits à travers le monde ; un nationalisme hostile se développe, accompagné d'un regain de racisme, de xénophobie et d'autres formes de discrimination, y compris dans des pays qui vivaient avec l'idée que ces problèmes appartenaient au passé, sans imaginer qu'ils pourraient se reproduire ou réapparaître aussi facilement.

Nous voyons que les mesures prises pour mettre fin à la discrimination et promouvoir plus de justice – résultats de la Déclaration universelle et de l'ensemble important de lois et de pratiques qu'elle a engendré – commencent à être démantelées par ceux qui cherchent à profiter de

la haine et de l'exploitation. Nous voyons une réaction négative contre de nombreuses avancées, y compris les droits des femmes et des minorités, en Amérique, Asie, Afrique et Europe.

Nous voyons des dirigeants politiques qui nient ouvertement la vérité fondamentale de l'article 1 de la Déclaration universelle qui affirme que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. ». Des dirigeants politiques qui défient la promesse de leurs prédécesseurs « de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives ».

La Déclaration universelle est un engagement de tous les États à protéger et à promouvoir les droits de l'homme. Il est essentiel que nous continuions à tenir les Etats responsables. Mais ces droits sont trop importants pour être laissés aux seuls États - trop précieux pour nous tous, et pour nos enfants.

Alors que nous entrons dans l'année du 70ème anniversaire de la Déclaration universelle, il est juste que nous honorions ses réalisations et rendions hommage à ses architectes inspirés. En même temps, nous ne devons pas nous faire d'illusions: son héritage est menacé sur plusieurs fronts. Si nous ne défendons pas assez les droits de l'homme - si nous nous détournons quand ils sont maltraités - ils disparaîtront lentement et mourront. Si cela arrive, le coût en vies humaines et la misère seront immenses, et l'humanité entière paiera un lourd tribut.

En fin de compte, cela dépend de nous, de « nous le peuple » pour qui cette déclaration a été écrite. Cela dépend de moi, de vous, de chacun d'entre nous, dans chaque ville, province et pays où il y a encore la place pour s'exprimer, participer aux décisions, faire entendre sa voix. Nous devons agir pour promouvoir la paix, lutter contre la discrimination et défendre la justice.

Nous devons nous organiser et nous mobiliser pour défendre la décence humaine et un meilleur avenir commun. Nous ne devons pas rester désarmés, à mesure que le système de valeurs de l'après-Seconde Guerre mondiale se défait autour de nous. Nous devons prendre une position ferme et déterminée : en soutenant résolument les droits des autres, nous défendons également nos propres droits et ceux des générations à venir.

Source : <http://www.un.org/fr/events/humanrightsday/hchrstatement.shtml>







— ANS —

DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME

#STANDUP4HUMANRIGHTS

CADEAU D'ANNIVERSAIRE POUR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE:

**MC Fonctionnaire et Zokela Hity Ma Hity chantent la Déclaration
Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) en Slam, en Rap et
chanson traditionnelle.**



MINUSCA

EN LIGNE | ONLINE

Your one-stop source for news and information
about Central African Republic and the UN.
Available on smartphones

Votre site d'informations et d'analyses sur
la Centrafrique et les Nations Unies.
Disponible sur smartphones



Découvrez le nouveau site Internet de
la Mission des Nations Unies en Centrafrique

Check out the new website of the UN Mission
in the Central African Republic

<https://minusca.unmissions.org>